

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : PONS BERTAINA Viviane, EYFFRED Guy, LAUTARD Yvan, HONNORAT Cédric, GONZALEZ Jean José, ROBUTTE Damien, MASSE Karine, PASCAL Suzanne, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine, LESCUT Carol.

Représenté : BONNET Jean Charles par PONS BERTAINA Viviane.

Secrétaire de séance : ROBUTTE Damien.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ désignation des délégués au SIERT Annot/Entrevaux.**

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de réseaux de télécommunications Annot/Entrevaux a pour compétence l'éclairage public et les réseaux télécommunications pour les 13 communes des anciens cantons d'Annot et d'Entrevaux.

Il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires pour représenter la Commune au sein du SIERT.

Après un appel à candidature, il est procédé à l'élection des 2 délégués titulaires dans les conditions réglementaires. A l'issue de ces opérations, et après en avoir délibéré, sont désignés :

- PONS BERTAINA Viviane

- ROBUTTE Damien

délégués au SIERT Annot/Entrevaux.

Approuvé à l'unanimité

#### **2<sup>ème</sup> délibération : désignation d'un délégué au sein du syndicat AGEDI.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE Madame PONS BERTAINA Viviane**, Maire, domiciliée à Méailles (04240), adresse mail : bertaina.viviane@gmail.com, téléphone : 06 30 51 16 09, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Approuvé à l'unanimité

#### **3<sup>ème</sup> délibération : délégués à l'association des Communes Forestières.**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de désignation de l'élu correspondant de l'association des Communes Forestières,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Désigne :

- en tant que délégué titulaire : Monsieur LAUTARD Yvan,

- en tant que délégué suppléant : Monsieur ROBUTTE Damien.

Approuvé à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.